

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 05 2020

La séance débute à 21 h 00.

Sont présents : A PECH, P CALVAYRAC, M M PEYRADE, R LACUBE, J L CRESPO, T CAVAYE, C BISCANS.

Christine BISCANS est nommée secrétaire de séance.

Selon l'ordre du jour :

– Périmètre de protection de la source / occupation de la Garrigue au communal : un courrier, avec délai de réponse, sera adressé au GAEC des Garrigues Arquettoises, dans un souci d'apaisement, les invitant à rencontrer le nouveau conseil municipal afin de débattre de la situation.

Accepté à l'unanimité.

– Chantier voirie en cours : rue du Sarrat, nous sommes dans l'attente des propositions d'EDF pour le déplacement des poteaux électriques, la canalisation d'eau est à changer, cela relève de la compétence de l'agglomération ainsi que l'assainissement. Ces travaux sont en grande partie financés par les aides au titre des inondations.

Accepté à l'unanimité.

– Borne à eau : Le dossier est prêt et sera finalisé pour les prochaines vendanges. Les autorisations sont acquises, la dalle sera faite en auto-construction. La mise en oeuvre se fera dès la reprise normale de l'activité commerciale encore freinée par le déconfinement progressif.

Accepté à l'unanimité.

– Indemnité de fonction des élus : Après délibération il a été accordé :

– 991.80 € brut (857.91 € net) pour la fonction de maire selon l'article L.2123-23

– 115.90 € brut (100.25 € net) pour chaque adjoint selon l'article L.2123-24) à noter que le conseil municipal a voté le taux de 2.98%

Accepté à l'unanimité.

– Délégation du Conseil Municipal au Maire : Le Maire est mandaté par le Conseil Municipal pour défendre et représenter les intérêts de la commune. Lecture a été faite du document officiel comprenant 29 articles. Les articles retenus : article 1° alinéa 5, 7, 8, 10, 14, 15, 24, 26, 29, articles 2, 3 et 4.

Les articles non retenus seront traités au cours d'un Conseil Municipal en cas de nécessité.

Accepté à l'unanimité.

- Questions diverses :
-
- Suppléances à la représentation de la commune :
- Délégués au conseil communautaire de l'Agglo : André PECH et Christine BISCANS
- SYADEN : Philippe CALVAYRAC
- Collège de Trèbes : Roxane LACUBE
- Correspondant Défense : Jean-Louis CRESPO
- SIVOS (Bassin d'écoles) : Jean-Louis CRESPO
- Commissions d'appel d'offres : Philippe CALVAYRAC, Christine BISCANS, Jean-Louis CRESPO

- Un emplacement réservé au Minibus de l'Agglo sera matérialisé sur la Place de la Mairie.

- Il a été reconnu nécessaire de limiter la vitesse dans le village, des panneaux de limitation à 30 km/h seront installés.

- Installation des bancs : rue du Levant, rue des Lavandières, autour de l'aire de jeux/terrain de pétanque.

- Les bancs en bois existants (chemin de St Cernin et route de Fajac) seront restaurés.

- L'abribus sera déplacé sur le parking du terrain de tennis

- le grillage de clôture du terrain de tennis est à réparer.
(il s'avère nécessaire de demander la réactivation de l'association afin de faire gérer le terrain de tennis par la commune.)

La séance se termine à 0 h 30.

Le Maire
PECH André



La secrétaire
BISCANS Christine